Image not found or type unknown

Dette de formation cap petite enfance

Par **nanette84**, le **21/07/2009** à **12:37**

Bonjour,
voila g voulu faire un cap petite enfance il y a 1 an de ca g verser une premiere fois une sommes 500 euro et je devais verser le reste mais vu que je me suis trouver au chomage je n'ai pas vu donner le reste. je suis maman de 2 anfants et je touche que 500 euros par moi .une dame du service contentia ma contacter et ma demander la sommes en totaliter hors je ne dispose pas de cette sommes elle ma menacer de bloquer mon compte et de faire venir l'huissier a la maison de plu elle a etais tres tres mechante au telephone en me disant que ct mon probleme si je pouvais pas lui donner l'argent par raport au faite que j'ai des enfants a charge et que j'avais cas prendre mes responsabiliter avant en elle ma di qu'elle en avais rein a foudre et qu'elle voulais les sous avant le 1er aout et c'est tout. ma question et donc est ce qu'elle peut vraiment me bloquer mon compte et qu'est que je risque surtout. on t'il le droi de me refuser de donner 30 euro par mois. la somme et de 1141.50 euro. merci d'une reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés